

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/45

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille quinze et le **jeudi 11 juin à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. VISSE donne procuration M. MARTIN
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE



Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : CULTURE - ÉTÉ OSSALOIS – CONVENTION AVEC LA SHEM

RAPPORTEUR : JACQUES BOUTONNET, VICE-PRESIDENT

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la première année l'Été ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de mai à octobre sur le territoire.

La CCVO s'est rapprochée de la SHEM afin de conclure un accord de partenariat financier pour cet axe culturel.

La SHEM s'engage à verser 6 000 € à la CCVO pour l'ensemble des manifestations proposées dans le cadre de l'Été ossalois soit pour la programmation culturelle élaborée par la CCVO, l'aide financière aux associations et aux personnes de droit privé, et pour la communication liée à la programmation. La SHEM laisse le soin à la CCVO de répartir les fonds alloués.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec la SHEM



Le Président

Jean-Paul CASAUBON